

STAGE ÉCLAIRER LE MÉTIER

DES REPÈRES ESSENTIELS SUR NOTRE QUOTIDIEN ET TOUT CE QUI L'ENTOURE...

UNE DÉMARCHÉ

TOUT SAUF UN « PRÊT À PENSER » SYNDICAL !

Décortiquer » les dossiers (de façon historique et sourcée) pour montrer tous les liens qui les rendent interdépendants.

Construire un cadre permettant à chacun.e de voir fonctionner l'ensemble, de s'y repérer, de pouvoir échanger, malgré les désaccords qui pourront subsister (et c'est bien normal), afin de pouvoir reconstruire des solidarités.

L'objectif est que chacun.e se fasse sa propre opinion.

UN PARI

Avec le développement du libéralisme, du management, l'affaiblissement des Services Publics, dont l'École, il apparaît plus que nécessaire de « reprendre en main » nos métiers.

A ce titre, le syndicalisme, car il regroupe les acteur.trices du Service Public, peut jouer un rôle important.

Le syndicat doit être compris comme un outil commun pour répondre aux besoins de nos professions. Outil qui doit évoluer et s'améliorer par l'engagement et la contribution de chacun.e afin de permettre les transformations nécessaires à nos métiers.

Notre pari est de contribuer à construire ce syndicalisme. Nous ne pourrons le faire sans vous.

Compte tenu de ces objectifs, ce stage s'adresse sans restriction à toute la profession : collègues syndiqué.es ou non syndiqué.es, « sympathisant.es » ou pas.

Le droit syndical, c'est 12 jours de stages possibles (sans perte de rémunération) par an et par agent.e

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (À RECOPIER)

NOM - PRÉNOM

GRADE ET FONCTION

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE

À M./MME LE/LA RECTEUR/RICE DE L'ACADÉMIE DE
S/C DE (CHEF.FE D'ÉTABLISSEMENT)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L 215-1 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE, DÉFINISSANT L'ATTRIBUTION DES CONGÉS POUR FORMATION SYNDICALE, J'AI L'HONNEUR DE SOLLICITER UN CONGÉ LES :

CE STAGE SE DÉROULERA À

IL EST ORGANISÉ PAR LE SNEP-FSU, SOUS L'ÉGIDE DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION SYNDICALE DE LA F.S.U, ORGANISME AGRÉÉ FIGURANT SUR LA LISTE DES CENTRES DONT LES STAGES OU SESSIONS OUVRENT DROIT AUX CONGÉS POUR LA FORMATION SYNDICALE (ARRÊTÉ DU 29.12.1999 PUBLIÉ AU J.O. DU 06.01.2000).

À..... LE

SIGNATURE :

DEMANDE À ENVOYER AU RECTEUR/ À LA RECTRICE (OU AU DIRECTEUR DE SERVICE) PAR VOIE HIÉRARCHIQUE

REMARQUES :

Les demandes de congés pour formation syndicale ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Chaque agent.e à droit à 12 jours de formation par an (syndiqué.e ou non). Votre chef.fe d'établissement ne peut pas vous refuser ce congé en émettant un avis défavorable et doit transmettre votre demande au (à la) Recteur/ Rectrice. Aucun « ordre du jour » du stage ne doit vous être demandé.

Respectez les délais : demande faite au plus tard 1 mois avant le stage. DATE LIMITE POUR CE STAGE : **DATE**

"A défaut de réponse expresse (du Recteur/ Rectrice) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984). Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION auprès du SNEP-FSU local le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire ! Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage. SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faites tout de même la démarche.

MODÈLE SUR NOTRE SITE



ÉVÈNEMENT
SNEP-FSU

ÉCLAIRER LE MÉTIER

DES REPÈRES ESSENTIELS SUR NOTRE QUOTIDIEN
ET TOUT CE QUI L'ENTOURE...



Stage INCONTOURNABLE ...

Devrait être vécu par tous les collègues,
dès l'entrée dans le métier...

Stage salutaire, nécessaire, recommandé ...



DATE :
LIEU :

COMMUNE ET DÉPARTEMENT :
ANIMATEUR-RICE-S :



QUELLE EPS POUR DEMAIN ?

CONTENUS, FORMATION INITIALE ET CONTINUE, ÉQUIPEMENTS, SPORT SCOLAIRE, LIEN AUX SPORTS ET ACTIVITÉS ARTISTIQUES... DES ENJEUX DE SANTÉ, AUX ENJEUX CULTURELS ET DE FORMATION D'UN CITOYEN SPORTIVEMENT ÉDUQUÉ.



QUELS SERVICES PUBLICS ET QUELLE FONCTION PUBLIQUE POUR LE XXIÈ SIÈCLE ?

D'OÙ VIENNENT CES CONCEPTS ? UN FONCTIONNAIRE SE DOIT-IL D'OBÉIR ? QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE STATUT, STATU QUO ET STATUE ?



QUELLE ÉCOLE POUR QUOI FAIRE ?

CHOC DES SAVOIRS, GROUPES DE NIVEAUX, RÉFORMES DU LYCÉE, DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : ÇA RIME À QUOI ?



SYNDICATS ET PARTIS POLITIQUES

INDÉPENDANCE, INDIFFÉRENCE, ADVERSITÉ, COMPLÉMENTARITÉ ?



QUEL SYNDICALISME POUR GAGNER ?

LE SYNDICALISME N'EST-IL PAS DÉMODÉ/ DÉPASSÉ VOIRE HAS BEEN ? QUE FAIRE POUR NE PAS ENCHAINER LES RÉGRESSIONS ? POURQUOI TANT DE SYNDICATS EN FRANCE ? COMMENT S'ORGANISER, AGIR ET AVANCER ?



EPS ET DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

COMMENTER ET/OU AGIR : THAT IS THE QUESTION...



PROTECTION SOCIALE, SANTÉ, RETRAITE...

COMMENT A ÉTÉ CONSTRUIT CE SYSTÈME POUR NOTRE PAYS ? C'EST QUOI L'ÉTAT SOCIAL HÉRITÉ DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ?



DHG, HSA, IMP, LOLF

POURQUOI CES ACRONYMES ET CES SYSTÈMES QUI IMPACTENT DIRECTEMENT NOS MÉTIERS ?



ÉCONOMIE

COMMENT FONCTIONNE LA DETTE ? POURQUOI DES IMPÔTS ET DES COTISATIONS SOCIALES ? EST-IL POSSIBLE DE FINANCER LES PROGRÈS SOCIAUX (RETRAITE À 60 ANS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, ETC...) ?



MANAGEMENT

UN OUTIL POUR REDONNER DU SENS AU TRAVAIL ? LE MÉRITE EST-IL INDISPENSABLE POUR BIEN FAIRE SON TRAVAIL ?



SALAIRES/ PRIMES/ PACTE...

ENJEUX INDIVIDUELS ET/OU COLLECTIFS ? A QUOI ÇA SERT D'AUGMENTER (OU PAS) LES SALAIRES ?

**PROFESSEUR.ES
D'EPS :
UN BEAU MÉTIER !...
EN ÉVOLUTION
PERMANENTE
DANS UN CONTEXTE
« MOUVANT »**